

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05. 66.B

Projet urbain "Coeur
d'agglomération" :
demande de
subvention auprès du
Fonds national pour
l'aménagement et le
développement du
territoire (FNADT)

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Yrieix sur Charente - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2011**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2011**DELIBERATION
N° 2011.05. 66.B**DIRECTION GENERALE ADJOINTE / MISSIONS
TRANSVERSALESRapporteur : **Monsieur DOLIMONT****PROJET URBAIN "COEUR D'AGGLOMERATION" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
FONDS NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(FNADT)**

L'article 15 du Contrat de projet Etat Région (CPER) 2007-2013, relatif aux projets urbains « cœur d'agglomération », a fait l'objet d'une convention particulière d'application, en date du 30 mars 2010. Celle-ci fixe les engagements financiers de chaque partenaire et précise leurs modalités d'exécution.

A ce titre, l'Etat contribue au financement du projet de développement urbain dans le cadre de la ZAC Gare à hauteur de 4,5 M€, via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Deux tranches ont d'ores et déjà été financées pour un montant fnadt cumule de 880 766 €.

Afin de mobiliser les crédits FNADT 2011, un dossier tranche 3, constitue d'acquisitions foncières dans le périmètre de la zac, peut faire l'objet d'une demande auprès de l'état des a present.

LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL SERAIT LE SUIVANT :

Communes	Dépenses	€ HT	Recettes	€
	Parcelles			
Angoulême	AP 48 - 49 - 50 (médiathèque)	199 708		
Angoulême	AT 439 (à préciser)	76 225		
Angoulême	AV 33 (aménagement voirie – accès PL + militaires)	45 000	FNADT article 15 CPER (70%)	536 153
Angoulême	AP 894 (Elargissement voirie – Chavagnes)	25 000		
Angoulême	AV 56 (giratoire Bd du 8 mai)	180 000	Financement GrandAngoulême	229 780
Angoulême	AV 55 (giratoire Bd du 8 mai)	120 000		
Gond-Pontouvre	D 1123 - 1124 (giratoire bd du 8 mai)	120 000		
	TOTAL	765 933	TOTAL	765 933

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'intervention du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, en application de l'article 15 du CPER.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mai 2011	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2011